



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 mai 2000
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 1274 (1999) du Conseil de sécurité en date du 12 novembre 1999. Il rend compte de l'évolution récente de la situation au Tadjikistan et des activités de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) depuis mon dernier rapport daté du 14 mars 2000 (S/2000/214).

II. Principaux faits nouveaux

2. Le 27 avril, les deux chambres du Parlement nouvellement élu ont tenu leur première session commune. L'élection des candidats aux 33 sièges de l'Assemblée nationale (chambre haute) s'est tenue comme prévu le 23 mars et, conformément à la Constitution, 25 députés ont été choisis par les assemblées locales et huit ont été nommés par le Président. Les élections partielles pour pourvoir deux sièges vacants de l'Assemblée des représentants (chambre basse), qui devaient se tenir à la fin du mois d'avril, n'ont pas encore eu lieu. La Commission centrale des élections et des référendums n'en a pas encore fixé la date.

3. M. S. Abdullo Nuri, chef de l'opposition tadjike unie, et le Président de la Commission de réconciliation nationale ont tenu le 26 mars la dernière session de la Commission, en présence des membres du Groupe de contact des États garants, des organisations internationales et de la presse. Le Ministre des affaires étrangères, M. Talbak Nazarov, représentait le Gouvernement. Les deux parties ont reconnu que certaines tâches prévues par l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan

(S/1997/510, annexe I) n'avaient pas été menées à bien et devraient être prises en charge par des organes appropriés du Gouvernement. La Commission de réconciliation nationale a été officiellement dissoute par un décret présidentiel en date du 1er avril.

4. Le Groupe de contact des États garants et des organisations internationales a achevé ses travaux le 11 avril. Dans une déclaration publiée le 18 avril, le Groupe de contact a rappelé qu'il avait été mis en place à la demande des parties tadjikes pour surveiller la mise en oeuvre de l'Accord général et fournir conseils techniques, avis et bons offices. À ce titre, il a tenu plus de 130 réunions. Les membres du Groupe de contact se sont déclarés disposés à continuer à aider le Tadjikistan.

5. La Mission s'emploie à préparer son retrait définitif. Tous les bureaux locaux ont été fermés et le personnel et l'équipement ont été ramenés à Douchanbé. Au 30 avril, il y avait 17 observateurs militaires à la MONUT dont un personnel médical qui quittera la mission en même temps que le dernier groupe du personnel civil.

III. Évaluation générale

6. Le présent rapport étant le dernier de la série, il n'est pas inutile de relater brièvement les efforts déployés par l'ONU depuis janvier 1993, date à laquelle la MONUT, nouvellement créée, n'était encore qu'un petit bureau politique à Douchanbé. À cette époque, la guerre civile, qui a éclaté pratiquement au lendemain de l'indépendance en 1991, faisait toujours rage. Les forces qui s'opposaient au Gouvernement ont été re-

poussées vers l'Afghanistan voisin et l'instabilité créée par les hostilités transfrontalières était une source de préoccupation dans la région. Les efforts déployés par les envoyés spéciaux successifs du Secrétaire général pour conclure un accord de cessez-le-feu et résoudre les problèmes au moyen d'un dialogue politique, ont commencé à donner leurs fruits en 1994 avec la tenue d'une première série de pourparlers intertadjiks à Moscou suivis d'une deuxième à Téhéran.

7. Le processus politique ainsi mis en route grâce à ces efforts a bénéficié dès le départ d'une étroite coopération avec les principaux gouvernements. Les observateurs des pourparlers intertadjiks, qui ont plus tard constitué le Groupe de contact des États garants et des organisations internationales, ont grandement contribué à résorber les crises et à surmonter les obstacles rencontrés tout au long du processus. Lors de la première série de pourparlers, on a adopté un ordre du jour détaillé comprenant trois groupes de questions liées à la réconciliation nationale, à savoir les mesures en vue d'un règlement politique au Tadjikistan, la solution du problème des réfugiés et des personnes déplacées et les questions institutionnelles et la consolidation de l'État.

8. La signature, en septembre 1994, de l'accord de cessez-le-feu provisoire suivi du déploiement des observateurs militaires des Nations Unies, a permis à l'Organisation de traiter directement avec les acteurs locaux pour appuyer le processus politique sur le terrain. À l'époque, les forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) étaient déjà déployées dans le pays mais leur mandat ne couvrait pas les hostilités entre le Gouvernement et l'opposition. Dès le départ, la MONUT a bénéficié d'excellentes relations avec les forces de la CEI ainsi qu'avec les forces russes stationnées à la frontière du Tadjikistan.

9. Les pourparlers intertadjiks ont connu plusieurs crises et ont souvent été interrompus par l'une ou l'autre des parties sous divers prétextes, afin de gagner du temps en attendant une évolution de la situation politique ou militaire. Plus d'un an après la signature de l'accord de cessez-le-feu, on n'a constaté aucun affrontement sérieux et durable dans le pays. Cependant, à partir de juillet 1995, les forces d'opposition venant d'Afghanistan ont commencé à revenir dans le centre du pays. Au début de 1996, l'opposition a lancé une offensive dans la région de Tavildara et, en juillet 1996, le cessez-le-feu a failli voler en éclats. Tout au long de cette période, le dialogue politique a été main-

tenu avec l'aide des gouvernements des pays intéressés, notamment la Fédération de Russie et l'Iran. La signature, en décembre 1996, de l'accord de Khusdeh entre le Président Rakhmonov et M. Nuri, a permis de remettre en vigueur l'accord de cessez-le-feu ouvrant ainsi la voie à la conclusion rapide d'une série d'accords successifs couronnée par la signature de l'Accord général sur l'instauration de la paix et l'entente nationale du 27 juin 1997.

10. La MONUT a dû veiller à la sécurité de son personnel, aussi bien avant qu'après la signature de l'accord de paix. Elle a dû opérer dans un climat très instable. Elle a subi deux prises d'otages en plus d'actes de harcèlement graves et a perdu cinq de ses membres à la suite d'actions hostiles et un sixième a été tué dans des circonstances qui n'ont pas encore été élucidées. Dès lors, sa liberté de mouvement et sa capacité de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées ont été compromises pendant de longues périodes. L'appui que lui a apporté le Conseil de sécurité a été décisif durant ces périodes difficiles.

11. Comme c'est le cas dans d'autres théâtres d'opérations, le calendrier d'application de l'accord de paix, initialement fixé par les parties entre 12 et 18 mois, s'est avéré trop ambitieux et n'a pu être respecté. Les protocoles constituant les accords ont été rédigés en termes relativement vagues et la MONUT a consacré une bonne partie de ses activités à aider les parties à en préciser les détails. Les protocoles n'avaient par ailleurs que peu de liens entre eux et le calendrier de l'application des volets politique et militaire a donné lieu à un exercice d'équilibre délicat. Finalement, la date des élections législatives, qui avait été fixée par la Constitution, a été la date butoir que toutes les parties ont respectée.

12. L'engagement des Nations Unies dans le processus de paix au Tadjikistan présentait plusieurs caractéristiques qui ont contribué à son résultat globalement positif. Très tôt, les Nations Unies ont tenté d'intervenir pour empêcher le conflit, et avec un appui politique soutenu du Conseil de sécurité et des États Membres intéressés dans la région, et la coopération d'autres organisations, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la crise a pu être gérée avec succès, et surtout, le peuple tadjik a clairement manifesté sa volonté de voir la guerre s'arrêter et de rechercher un règlement politique.

IV. Rôle futur des Nations Unies

13. D'emblée, les activités confiées à la MONUT ont visé un objectif à long terme, la promotion de la paix et de la réconciliation nationale. La réintégration de l'opposition dans la vie politique du pays est un grand pas accompli dans cette voie. Toutefois, les élections parlementaires qui se sont tenues récemment étaient, de l'avis des observateurs internationaux, entachés de graves irrégularités. Des éléments armés continuent d'opérer en dehors du contrôle du Gouvernement, contribuant de ce fait au climat d'insécurité. Il faudrait également, en toute priorité, chercher une solution aux énormes problèmes économiques et sociaux que connaît le pays. Une recrudescence de l'instabilité ne peut donc pas être exclue, en raison à la fois de facteurs intérieurs et de la situation instable dans toute la région, notamment dans l'Afghanistan tout proche. Pour que le Tadjikistan puisse poursuivre et parachever le processus de paix et en valoriser les résultats, il importe que la communauté internationale continue à soutenir le pays après le conflit.

14. Je vais très bientôt écrire au Conseil de sécurité au sujet de la création éventuelle d'un bureau chargé de la consolidation de la paix, qui aurait pour fonction de chercher à résoudre les problèmes de développement institutionnel, social et économique de façon cohérente, afin d'affermir la paix et de promouvoir la démocratie au Tadjikistan.

V. Observations

15. Le Tadjikistan entre dans une nouvelle phase de construction nationale, fondée sur la réconciliation de toute la nation. L'engagement des Nations Unies peut être considéré comme un succès, mais il a fallu pour cela en payer le prix. Il est à espérer que les réalisations des dernières années seront consolidées et que, dans le respect des normes démocratiques communément acceptées, les institutions du pays et le développement économique et social de la société tadjike s'affermiront.

16. Le mandat de la MONUT arrive à sa fin; je tiens à exprimer ma sincère gratitude au Conseil de sécurité et aux membres du Groupe de contact qui ont systématiquement soutenu cette entreprise. Depuis sa création, la MONUT a profité de la coopération du Gouvernement tadjik comme de l'opposition, et reçu l'appui du peuple tadjik. Je formule l'espoir que cet appui sera

accordé à son tour au nouveau bureau de l'ONU pour les affaires politiques au Tadjikistan.

17. Enfin, je tiens à remercier M. Ivo Petrov, chef des observateurs militaires, et tous ses prédécesseurs, ainsi que les hommes et les femmes recrutés sur le plan international ou local qui ont participé à la mission, souvent dans des conditions difficiles ou dangereuses. Je tiens particulièrement à saluer la mémoire de ceux de nos collègues qui ont trouvé la mort au service de la paix au Tadjikistan. Leur sacrifice ne sera pas oublié.